

Image not found or type unknown



Site de vente sur internet

Par **littleKG**, le **12/10/2009** à **14:11**

Bonjour,
Ayant trouver une bonne affaire sur un site de vente en ligne un mp3 d'une valeur de 100 euros au lieu de 200 euros sur différents autres sites, je me suis empressé de le mettre dans mon panier virtuel et de procéder immédiatement à son paiement par carte.
Par la suite j'ai reçu un courrier où il m'était indiqué que le produit n'était plus en stock et que de ce fait, la société de vente en ligne considérait le contrat comme non conclu.
Mon argent elle a bien été débité, qu'en sont mes possibilités ?
merci de vos conseils et du temps passé à vos réponses.

Par **Deshoulières Avocat**, le **20/10/2009** à **10:10**

Bonjour,
Si vous avez payé par carte bancaire sur internet, vous disposez d'un délai de 60 jours pour demander à votre banquier d'annuler le paiement.
Dans votre cas, il vous suffit donc d'appeler votre banquier qui vous prendra environ 10 euros pour effectuer l'opération demandée.
Bien cordialement,
Etienne Deshoulières
Avocat au barreau de Paris
www.deshoulieres-avocat.com